



22 septembre 2022

Les Départements de la Seine-et-Marne, de l'Essonne et la Maison de l'Emploi et de la Formation de Grand Paris Sud se mobilisent pour valoriser les métiers de l'autonomie

Les Départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne s'engagent avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de Grand Paris Sud et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour créer une plateforme des métiers de l'autonomie. L'objectif est de promouvoir ce secteur d'activité qui souffre d'un déficit d'attractivité. Ce service téléphonique est officiellement lancé le 22 septembre, à l'occasion d'une Journée interdépartementale des dirigeants et professionnels du secteur des services à la personne.

Les métiers de l'autonomie jouent un rôle essentiel auprès des personnes âgées ou en situation de handicap, en contribuant à leur maintien à domicile le plus longtemps possible. Avec le vieillissement de la population, les besoins sont de plus en plus importants. En Seine-et-Marne et en Essonne, ce secteur représente environ 10 000 emplois à domicile et en établissement.

Ce nouveau service constitue donc un guichet d'entrée unique pour repérer des publics susceptibles de s'orienter vers ces métiers.

⇒ Il est accessible via le numéro de téléphone **01 82 33 03 20 (Prix d'un appel local)**.

Concrètement, les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion peuvent ainsi s'entretenir directement avec des conseillers pour obtenir des informations, consolider et valider leur projet professionnel, être orientées vers des organismes de formation ou encore être mises en relation avec des employeurs du secteur du grand âge et du handicap.

Le but est donc de susciter des vocations et ainsi de répondre aux besoins des structures existantes sur les deux territoires.

Cette plateforme est également accessible par mail : pdma77-91@mdef-grandparissud.fr.



Ce projet fait partie des 20 lauréats nationaux de l'appel à projets de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et du ministère des Solidarités et de la Santé.

Il représente un investissement d'1,5 million d'euros et est financé par la CNSA, des Fonds Européens, l'État, les Départements de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, l'agglomération Grand Paris Sud et la Maison de l'Emploi et de la Formation de Grand Paris Sud, l'Agence régionale de santé Île-de-France.

Contacts presse :

Maison de l'Emploi et de la Formation de Grand Paris Sud - Anna MBOUP - 06 46 08 70 38 / a.mboup@mdef-grandparissud.fr

Département de l'Essonne - Luce Margonty - 06 08 10 50 84 / lmargonty@cd-essonne.fr

Département de Seine-et-Marne - Pauline Maingre - 06 72 84 70 49 - pauline.maingre@departement77.fr